



PREAVIS MUNICIPAL No 10/2015

Concernant une demande de crédit de CHF 120'000.- TTC destiné à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune.

Délégué municipal : Dominique Gafner

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité un crédit destiné à financer la remise en état (étanchéité) de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune de Saint-Cergue. Cette conduite alimente nos réservoirs depuis Combe froide.

2. Exposé des motifs:

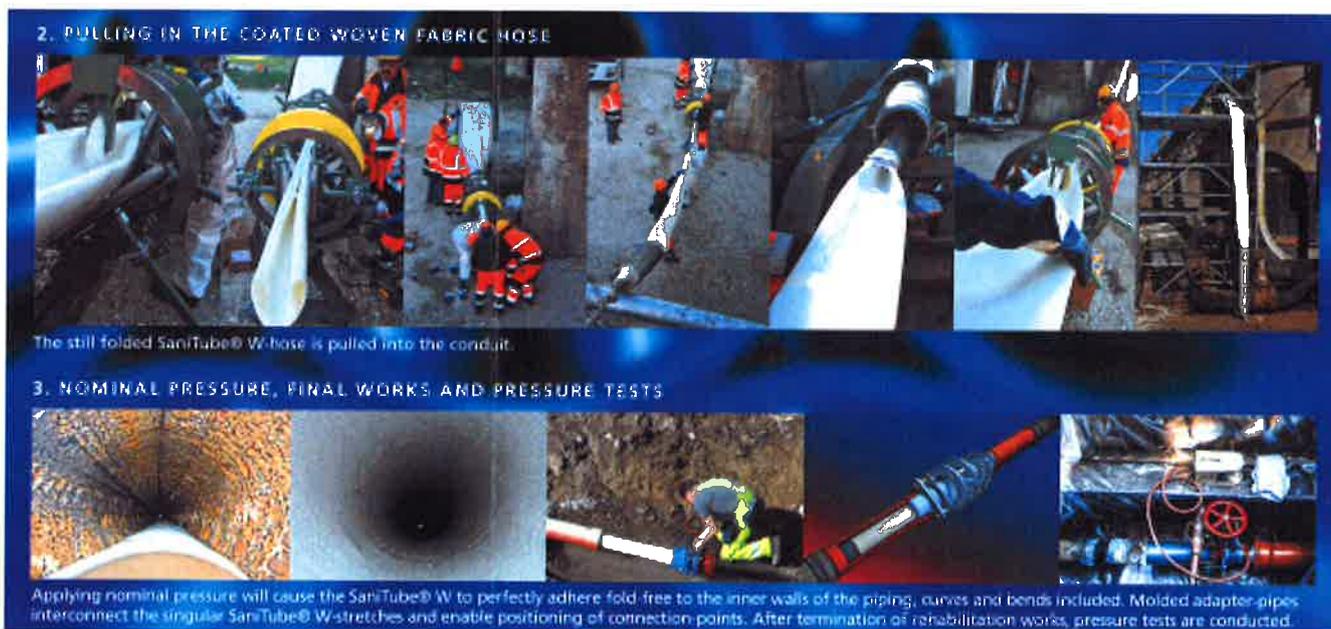
La conduite d'alimentation en eau potable principale de Saint-Cergue a été posée en 1975. Elle est en fonte ductile et a une durée de vie estimée de 50 à 70 ans. Malheureusement certaines de ces conduites peuvent avoir, selon leur lieu de pose et de son environnement, un vieillissement beaucoup plus précoce. C'est le cas du tronçon à l'entrée du village, selon le constat de notre fontainier et du nombre de fuites à cet endroit depuis le début de cet été.



3. Projet

La conduite actuelle est en très mauvais état malgré son jeune âge (40 ans) d'où l'urgence d'effectuer ces travaux. Ce projet consiste à rénover cette conduite d'alimentation en eau potable du village afin d'en assurer son approvisionnement. Le projet retenu consistera à un relining (sorte de chemisage) de ladite conduite. Ce procédé est économique, environ 50% de moins qu'un changement complet de la conduite. Le génie civil est restreint. Seules deux fouilles seront nécessaires, une pour l'introduction du revêtement et la deuxième pour sa réception. En conséquence cela représente moins de perturbations de la circulation sur cette route principale à grand trafic.

Le montant du crédit de CHF 120'000.- TTC couvrira les frais de réhabilitation (Relining) de la conduite de diamètre 200 mm, depuis la vanne d'arrêt située à l'entrée du village, angle du chemin Crévaz-Tzévaux jusqu'au croisement de la route Jean-Jacques Rousseau, soit environ 170 mètres.



4. Financement

Le coût des travaux a été établi sur la base de demandes d'offres.

• Assainissement de l'ouvrage, installation de chantier chemisage, sauf fouilles et raccordements des conduites	CHF	49'830,95
• Génie civil	CHF	48'820,00
• Appareilleur branchement des conduites aux 2 extrémités	CHF	10'000,00
• Divers et imprévu	CHF	11'349,05
TOTAL TTC	CHF	<u>120'000.00</u>

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité 10/2015
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune de Saint-Cergue.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 120'000.- TTC,
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante
- **d'amortir** ces investissements en 1 fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté pour l'eau, compte de bilan 9280.20.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 24 août 2015

Au nom de la municipalité

La syndique

Cornélia Gallay



La secrétaire

Laurence Gilardi